

Le 17 mars 2026

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'INSTALLATION

Madame, Monsieur,

En application du code général des collectivités territoriales et notamment des articles L.2121-7, L.2121-10, L.2121-21 et L.2122-8, j'ai l'honneur de vous informer que le conseil municipal d'installation se réunira en séance publique le :

Samedi 21 mars 2026 à 10h00

Halle MANDELA, sise square MANDELA à LONGJUMEAU

(Attention : changement exceptionnel de lieu)

ORDRE DU JOUR RELATIF À L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Installation du conseil municipal

1. Élection du Maire
2. Détermination du nombre des Adjoints
3. Modalités de dépôt des listes de candidats pour l'élection des Adjoints au Maire
4. Élection des Adjoints
5. Indemnités des élus
6. Majoration des indemnités de fonction du Maire, des adjoints au Maire et des conseillers délégués
7. Délégation de compétences du conseil municipal au Maire en application de l'article L.2122-22 du CGCT
8. Création et détermination du nombre de postes de collaborateurs de Cabinet
9. Détermination du nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
10. Élection des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
11. Élection des représentants du conseil municipal au sein du syndicat intercommunal Pablo PICASSO
12. Charte de l' élu local

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes cordiales salutations.

Le Maire

Sandrine GELOT
